



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



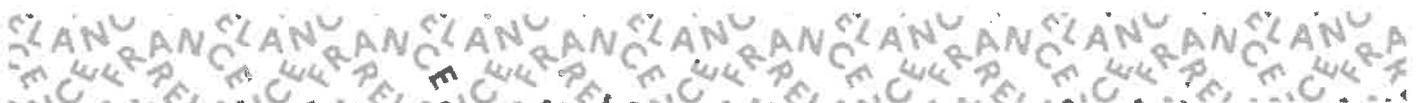
# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

entre

le Préfet de l'Aisne

et

le Président du Conseil départemental de l'Aisne





## Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois orientations stratégiques sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire, afin de consolider la résilience du département et de préparer l'avenir ;
- Soutenir la cohésion du territoire afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition ;
- Soutenir nos territoires, afin de permettre un cadre de vie toujours plus attractif.

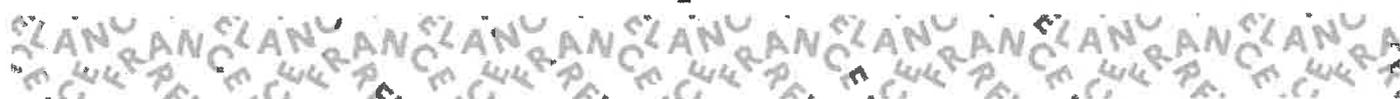
Le présent accord de relance est conclu entre l'État dans l'Aisne, représenté par Monsieur Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, et le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président du Conseil départemental de l'Aisne.

Il a vocation à souligner la stratégie conjointe dans l'Aisne afin de relancer et de transformer l'économie axonaise dans le contexte d'une transition écologique et solidaire du territoire, dans la continuité de ce qui a été entrepris lors de la signature du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) en 2017, autour des thématiques de la mobilité, de l'accès à la santé, de la revitalisation des centres-bourgs, ou encore du numérique.

Il porte notamment les engagements de l'État, dans le cadre du plan de relance, à concourir fortement à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des mobilités durables, ainsi qu'à la compétitivité et la cohésion des territoires par l'investissement dans la transition numérique et l'insertion professionnelle.

Il témoigne du partenariat constant et de la complémentarité des actions et des financements de l'Etat et du Conseil départemental dans l'Aisne, qui se concrétise au niveau local par la signature conjointe des contrats de relance et de transition écologique.

Il est convenu ce qui suit :







## Orientation stratégique n° 1 :

### Accélérer la transition écologique et l'attractivité d'un tourisme durable

#### **Article 1 : Rénovation des bâtiments du patrimoine départemental**

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre par l'Etat, à destination notamment des collectivités, avec 9,1 M€ pour le département de l'Aisne en 2021. Il doit permettre de financer, selon leur impact, des travaux dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie. Dans l'Aisne, le soutien aux matériaux biosourcés, filière locale et durable, a été matérialisé par une majoration de 10 % de la DSIL pour les projets y ayant recours.

Le Conseil départemental poursuit ses démarches de modernisation de son patrimoine, dans un objectif d'efficacité thermique et de limitation de ses émissions carbone. Il assure l'entretien quotidien ainsi que les travaux de réfection, de réhabilitation et de reconstruction des 57 collèges publics du département (en 2020, 6,4 millions d'euros ont été consacrés à cette thématique). Dans cette perspective, il a notamment identifié plusieurs projets de rénovation thermique :

- Pour 2021, 2022 et 2023, le Conseil départemental s'engage à investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur une cinquantaine de collèges énergivores. Pour l'année 2021, la dépense s'élèvera à 400 000 €, afin d'équiper une vingtaine de collèges ;
- L'amélioration thermique et sanitaire de collèges, et la reconstruction de l'externat du collège de Condé-en-Brie-;

⇒ L'État s'engage à mobiliser au moins 2 565 000 € pour l'année 2021 afin de soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments du Conseil départemental.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de l'Internat d'excellence du collège public de Vervins ont été identifiés comme prioritaires, les travaux étant estimés à 1 300 000 € et seront co-financés par l'Etat.

#### **Article 2 : Tourisme**

L'Aisne est riche d'un patrimoine historique, matériel, naturel et immatériel remarquable dont la valorisation est stratégique pour le département.





Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé depuis 2016 dans un ambitieux schéma départemental du tourisme. Il s'appuie notamment sur Aisne Tourisme, chargée d'accompagner les projets visant à renforcer et diversifier l'offre touristique sur le territoire. Aux côtés de l'État, il s'est investi sur le projet de Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

L'État et le Conseil départemental s'engagent à déployer une stratégie commune, en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme, visant à faire de l'Aisne une destination attractive, et à répondre aux nouvelles attentes des touristes en s'orientant vers un tourisme plus vert.

La mise en œuvre du plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre dans l'Aisne, signé conjointement en juillet 2020, est l'illustration de cette coopération autour de 15 actions, destinées notamment :

- à l'amélioration des infrastructures (comme la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise à la navigation, dans laquelle l'État investit plus de 23 millions d'euros et le Conseil départemental 3 millions d'euros, le raccordement du canal de Saint-Quentin au canal de la Somme),
- au développement des équipements et des activités (comme les bases nautiques, les haltes fluviales, les véloroutes autour des voies navigables),
- à la valorisation touristique par la mise en valeur du patrimoine existant.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des projets suivants :

- Accompagner le projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et la mise en place du Pacte linguistique. Valoriser ce projet en mettant en place un circuit des châteaux et un circuit des écrivains.
- Accompagner l'aménagement du site AxoPlage, porté par le Syndicat mixte de l'Ailette, et notamment la mise en place de nouveaux équipements touristiques.
- L'accompagnement des projets d'aménagement et de promotion des sentiers de randonnées et de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), dont l'objectif principal est la mise en place d'un maillage important de circuits et d'itinéraires au cœur du territoire.
- Accompagner le projet de développement du Familistère de Guise
- Faciliter les réhabilitations et mises en tourisme des musées de l'Aisne, en particulier le Musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier dont le projet est engagé (1,7 M€), le musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry, le musée du Trésor de l'Hôtel-Dieu à Château-Thierry et le site de Saint-Médard à Soissons.
- Développer l'œnotourisme dans l'Aisne



- Développer les circuits touristiques thématiques, autour par exemple des églises fortifiées de Thiérache (comprenant un centre d'interprétation), et les conjuguer avec les autres points d'attrait majeurs du territoire que sont le Familistère et le château de Guise, l'abbaye Saint-Michel ou la Tour de Buire à Hirson.
- Proposer le site du Chemin des Dames au label « Grands sites de France »
- Valoriser les 272 espaces naturels sensibles (ENS) du département, et plus généralement la biodiversité du territoire, notamment les trois réserves naturelles nationales et les 18 sites Natura 2000

### Article 3 : Mobilités douces

Le développement des mobilités douces et partagées représente aujourd'hui un enjeu central, afin de pouvoir répondre aux défis du changement climatique et de la transition écologique.

L'État s'est engagé sur la période 2019 – 2021 à travers le programme AVELO de l'ADEME à accompagner les territoires dans l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

Le Conseil départemental a élaboré un schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des mobilités douces et alternatives :

- élaborer un **schéma départemental de covoiturage**
  - **soutenir les actions de mobilité solidaire** (cf. *infra*)
  - assurer l'**interconnexion et la valorisation des réseaux de pistes cyclables existants** et encourager le **développement de liaisons « vélo-routes »** traversant le département :
- Poursuivre l'aménagement de l'eurovélo n° 3 « La Scandibérique » entre Hirson et Quierzy ;
  - La pérennisation, et la sécurisation et la valorisation de la véloroute n° 30 et l'eurovélo n° 3 ;
    1. L'aménagement de la véloroute n° 52 sur les bords de Marne ;
    2. Création de la voie verte de Soissons-Forêt de Retz (autour du Château de Villers-Cotterêts).





marchés liés au plan de relance (réservation de lots, critères sociaux dans les règlements de consultation, clauses sociales d'exécution...). Il s'est notamment engagé avec le Centre des Monuments nationaux pour que le chantier autour du projet de Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts soit ouvert à ces clauses.

- **Service public de l'insertion et de l'emploi**

L'État, à travers l'appel à manifestation d'intérêt du service public de l'insertion et de l'emploi, propose de simplifier et de renforcer l'efficacité des parcours d'insertion à chaque étape (guichets uniques, diagnostics commun, meilleur coordination, outils de suivi). Il accompagnera le Conseil départemental qui s'engage à candidater, dans la perspective d'une synergie avec le SPED.

## **Article 2 : Jeunesse**

Le plan **#1jeune1solution** de l'État a vocation à investir dans l'accompagnement et la formation des jeunes, et prend en compte les difficultés d'entrer sur le marché du travail pour cette nouvelle génération.

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien tribunal de Vervins, engagés par le Conseil départemental pour un coût de 1,2M€ et financé à hauteur de 300 000 € via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), permettront d'accueillir d'ici fin 2022 l'école de la 2<sup>e</sup> chance (E2C), dont l'objectif est de permettre à des jeunes sans emploi ni qualification de suivre une formation rémunérée pour s'insérer dans la vie active.

Le Conseil départemental de l'Aisne a mis en place le nouveau dispositif « CAP'Jeunes », qui permet à un jeune de s'engager et de s'impliquer dans une mission citoyenne, afin de faciliter son insertion dans la société et le monde professionnel.

Il poursuit son soutien à l'ensemble du tissu associatif, du monde sportif, culturel et de l'éducation populaire, garant de la cohésion sociale des Axonais. En 2021, ce soutien représente plus de 8,7 M€.

Les parties s'engagent à mettre en place diverses actions en faveur de la jeunesse :

- **encourager le recours aux mesures renforcées du plan #1jeune1solution, notamment les services civiques ; et les dispositifs Parcours emploi compétences (PEC), Contrat initiative emploi Jeunes (CIE Jeunes) et Garantie jeunes, qui permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de leur projet**







- **Poursuivre le maillage des maisons de santé pluridisciplinaire**

L'installation de nombreuses maisons médicales et de maisons de santé pluridisciplinaires, sur le département ces dernières années permet d'offrir aux habitants du territoire l'accès à diverses spécialités médicales au sein de locaux mutualisés. Par ailleurs, l'intérêt des professionnels de santé pour ces nouvelles méthodes est croissant, ces structures représentent la médecine de demain en milieu rural, et permettront à terme d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire. L'Etat poursuivra son soutien financier à l'investissement dans ces structures, comme à Hirson ou à Saint-Gobain prochainement.

Les parties s'engagent à encourager l'ouverture de nouvelles structures de santé sur le département, et à faciliter le travail en réseau des différents praticiens.

- **Rénover les EHPAD et répondre aux besoins d'hébergement adapté**

Les établissements, de plus en plus exposés au risque sanitaire, feront l'objet d'un programme de rénovation ou de reconstruction afin de prendre en compte les nécessités de développer des unités dédiées et des chambres individuelles. Il y a lieu de tenir compte de la révision des pièces de rafraichissement dont chaque EHPAD est doté, pour qu'elles ne soient pas un lieu de diffusion des maladies.

Les parties s'engagent à :

- Mener des actions en faveur de la lutte contre la désertification médicale, en s'appuyant notamment sur le réseau des professionnels de santé et la médecine connectée.
- Veiller à des conditions d'accueil en EHPAD répondant aux évolutions des besoins de la population.
- Mettre en place un plan de développement de l'habitat inclusif, habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, destiné aux personnes âgées et handicapées sous un mode d'habitat regroupé.
- Accompagner le plan de prévention des départs non souhaités en Belgique par le développement de solutions de proximité dans l'Aisne, en s'appuyant sur les organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux axonais.





Plusieurs programmes sont mis en place par le Conseil départemental de l'Aisne, afin d'améliorer les conditions de vie des Axonais. L'objectif de cet accord est de poursuivre les efforts du Département en faveur de l'accès au logement pour tous. Par le biais de son Fonds de solidarité pour le logement (FSL), il accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés face aux charges liées à leur logement (factures, loyers, etc.).

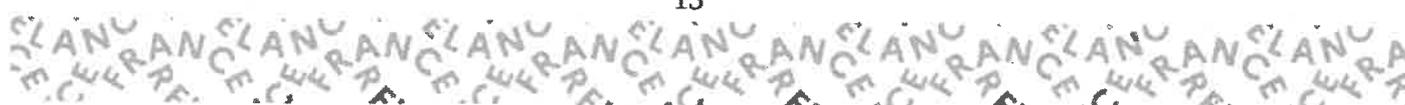
Au-delà de ces missions obligatoires, le FSL de l'Aisne met en œuvre des actions de prévention des impayés d'énergie (ateliers éco-gestes, diagnostics thermiques de logements, etc.), des contrôles de décence des logements, de l'accompagnement social spécifique pour la réalisation de projet de réhabilitation de logements. En 2021, la contribution du Département au FSL sera de 700 000 €.

L'agence immobilière sociale (AIS), qui s'inscrit dans le dispositif *Aisne Actif Plus*, facilite l'accès au logement pour les personnes en difficultés financières, en apportant des garanties aux propriétaires et aux locataires, et en permettant l'accès à des logements décents. Elle gère plus de 250 logements. 48 800 € ont été versés à l'AIS en 2020 par le Département.

L'OPAL, office public de l'habitat du département de l'Aisne, permet de répondre aux besoins en logements du territoire, en proposant, des logements à prix abordables à des publics cibles. Le Département réserve 1,5 M€ par an pour soutenir ses projets qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, de démolition, d'accession sociale ou d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Le Conseil départemental soutient financièrement à hauteur de 200 000 € les projets utilisant des matériaux bio-sourcés.

Le Programme d'Intérêt Général départemental (PIG) est mis en œuvre par le Département depuis le 2019 pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif la réhabilitation de 1 300 logements. Le Département a réservé 600 000 € de crédits pour le programme au titre de l'année 2021.

Il accompagne également SOLIHA Aisne, à hauteur de 350 000 € dans le cadre de ses missions d'information et de conseil en direction des particuliers et des collectivités qui s'exercent notamment dans le cadre de permanences cantonales. Au-delà de cette information générale, un financement spécifique est alloué pour la tenue des Espaces conseils Faire (ex espaces infos énergie) qui permettent d'apporter des conseils éclairés sur la maîtrise de l'énergie.







**L'État et le Conseil départemental s'engagent à finaliser, pour l'essentiel en 2022, la couverture numérique du territoire, à développer les usages numériques et à assurer la médiation numérique, en partenariat avec les acteurs locaux concernés.**

#### Article 4 : Patrimoine

En 2020, le montant de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'est élevé à plus de 1 330 000 € pour la part « projets », et 640 000 € pour la part « péréquation ». L'État s'engage à poursuivre son engagement auprès du Conseil départemental sur l'année 2021.

Dans le cadre de la mise en place de la Cité internationale de la langue française souhaitée par le Président de la République, l'État subventionne la rénovation du Château royal de Villers-Cotterêts à hauteur de 185 millions d'euros, dont 100 millions d'euros au titre du plan de relance. Il investit également dans la rénovation de la cathédrale de Soissons à hauteur de 3,5 M€.

Au titre de la DRAC, les financements représentent près de 3 M€ pour le patrimoine historique axonais (dont plus de 400.000€ pour l'abbatiale de Braine) cofinancé avec le Conseil départemental.

Le Conseil départemental de l'Aisne participe également au projet de Cité internationale de la langue française en facilitant les études en matière de stationnement pour l'accueil des visiteurs. Il participe également au financement des travaux de rénovation du patrimoine historique, propriété des collectivités, comme la basilique de Saint-Quentin, la collégiale de Rozoy-sur-Serre, l'abbatiale de Braine ou l'Abbaye Saint Jean des Vignes de Soissons... Il mobilise plus de 2,5M€ en 2020 et 2021 pour le patrimoine historique.

Les parties s'engagent sur les actions suivantes :

Le Conseil départemental est propriétaire de trois sites d'importance classés à l'inventaire des monuments historiques : l'Abbaye de Vauclair, le Château de Fère-en-Tardenois et la Porte de Laon à Coucy-le-Château-Auffrique. Les études initiales sont en cours afin de déterminer le volume financier. L'État **s'engage à soutenir financièrement ces projets** et, d'une manière générale, soutenir la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique axonais.



## Article 5 : Soutenir les territoires

- **Action Cœur de Ville et Petites villes de demain**

L'État est depuis longtemps engagé dans l'accompagnement des territoires ruraux, par la mise en place de politiques publiques ambitieuses, notamment pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Quatre communes sont concernées par le programme national *Action cœur de ville* dans le département de l'Aisne (Laon, Château-Thierry, Saint-Quentin et Soissons), et reçoivent ainsi des financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. L'engagement de l'État aux côtés de ces collectivités dans le cadre d'Action cœur de ville s'élève à ce jour à 2,5 M€ de DSIL et 6 M€ de crédits de l'ANAH.

Le programme *Petites villes de demain*, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, va permettre à 15 sites représentant 25 communes de l'Aisne de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de financements pour revitaliser leurs centres-ville et améliorer l'attractivité de leur territoire. Ce sont 3 milliards d'euros qui sont mobilisés par l'État pour les 6 ans à venir.

Les parties du présent contrat, signataires des conventions d'adhésion au programme *Petites villes de demain*, s'engagent à :

- **mettre en œuvre ces dispositifs** au niveau local, **en mobilisant l'ensemble des outils à leur disposition** (dotations, opérateurs de l'État et autres dispositifs) ;
- **accompagner les collectivités lauréates en matière d'ingénierie**, en s'appuyant sur le guichet unique mis en place (recours aux divers outils de l'État et du Conseil départemental : ANCT, ADICA, Aisne tourisme, SEDA, SOLIHA...).

- **Soutien de l'État et du Conseil départemental à l'investissement local**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle de l'État représente un outil permettant aux collectivités de démarrer la réalisation de projets matures et de relancer l'économie locale. 5,8 millions d'euros ont ainsi été attribués en 2020, et plus de 3,5 millions seront engagés sur l'année 2021. Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental de vidéoprotection, les subventions de l'État et le Conseil départemental ont permis de financer des projets à hauteur de près d'un million d'euros entre 2019 et 2020.



**ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE**

Le Préfet de l'Aisne | Le Président du Conseil départemental de l'Aisne



**Signatures**

Signé à Laon, le 16 septembre 2021

En présence de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Le Préfet de l'Aisne

Le Président du  
Conseil départemental de l'Aisne

Thomas CAMPEAUX

Nicolas FRICOTEAUX

